

# ENSEMBLE LA LETTRE D'INFORMATION

Mensuelle | Janvier 2014 - N° 40

## EDITO

PAR GILLES RAVACHE,

« Pour flinguer notre droit social ce qui distingue l'actuel gouvernement de son opposition de droite semblerait n'être que le choix du calibre du fusil »



Lors de ses vœux le 31 décembre puis le 14 janvier François Hollande a brutalement plaqué les Françaises et les Français qui l'avaient élu en 2012. Il y a vingt mois nous avons été une majorité de Française et de Français, attachés aux valeurs de gauche d'égalité, de progrès social à décider de rompre avec Sarkozy et sa politique de régression sociale au service de la finance.

Nous n'avons pas choisi que la France soit gouvernée par le Medef. Or, avec son pacte dit de « responsabilité » le Président de la République veut encore réduire le « coût du travail ». Mais le travail, le salaire, si c'est un coût pour l'employeur (le patron), pour 90% des français qui sont salariés c'est leur revenu. Parler de coût du travail c'est déjà choisir son camp !

Pourtant en trente ans la part des salaires dans la richesse créée a baissé de 10%, les cotisations sociales employeurs ont été abaissées de 15 % et elles sont même nulles pour un salaire au SMIC.

Le patronat, la droite et l'UMP se trouvent Gros Jean comme devant. Ils en rêvaient, Hollande veut le faire. Il promet de réaliser leur rêve : exonérer les entreprises de leur cotisation à la caisse d'allocation familiale, 35 milliards € par an. Depuis la libération avec le programme du Conseil national de la Résistance et la sécurité sociale une part de la richesse produite est affectée à la protection sociale universelle, dont bénéficie tout un chacun sans discrimination. Cette innovation permet aux entreprises d'avoir des salariés en bonne santé, garantis pour leurs vieux jours et disposant des moyens d'élever leurs enfants qui seront les salariés de demain. Supprimer les cotisations employeurs pour les allocations familiales c'est une capitulation, une rupture brutale avec notre modèle social, qui nous est envié de par le monde et conduit notre pays à avoir la plus forte dynamique des naissances en Europe.

Cette mesure viserait la création d'emplois. Le patronat, Medef en tête, refuse de prendre le moindre engagement. La CGT rappelle que les aides aux entreprises s'élèvent à 230 milliards € par an sans qu'il soit possible d'en déterminer le moindre effet positif pour l'emploi. Compte tenu du « coût » moyen d'un emploi public une telle somme représente entre 800.000 et 1.000.000 d'emplois publics.

Selon quelques cyniques François Hollande serait habile, en reprenant les idées de la droite et du patronat il leur couperait l'herbe sous les pieds. Curieux raisonnement qui voudrait qu'en trahissant les idées de la gauche on combatte celles de la réaction. Le Medef a déjà répondu : la voie est la bonne dit-il mais il faudrait aller encore plus loin, 60, 70, voire 100 milliards €.

Pour lire la suite, cliquez ici



## Sommaire

- Voeux Région.....p.2
- Services publics.....p.3
- Gaz de schiste.....p.4
- Le coup de gueule de.....p.5
- Emploi.....p.6
- Manif.....p.7

## Contact :

Groupe Front de Gauche,  
Ensemble, Communistes, Parti de  
Gauche, Gauche Unitaire et  
Partenaires  
Région Rhône-Alpes  
1 esplanade François Mitterrand -  
CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02  
Tel : 04 26 73 40 95  
Fax : 04 26 73 14 67  
Site Internet:  
[www.frontdegauche-rhonealpes.fr](http://www.frontdegauche-rhonealpes.fr)  
E-mail : [contact@frontdegauche-rhonealpes.fr](mailto:contact@frontdegauche-rhonealpes.fr)

RETROUVEZ TOUTE  
NOTRE ACTUALITE  
SUR INTERNET

[www.frontdegauche-rhonealpes.fr](http://www.frontdegauche-rhonealpes.fr)  
&  
[Page Facebook](#)  
[Twitter](#)



## LA CEREMONIE DES VOEUX AUX PERSONNELS DE LA REGION:

Discours de *GILLES RAVACHE*

Au nom de mes collègues du groupe Front de Gauche, nous vous souhaitons une très bonne année 2014.

Cette année encore nous avons souhaité partager ce moment de convivialité avec vous, malgré l'époque que nous traversons et qui n'est pas sans poser quelques difficultés. Nous voulons avec vous envisager l'année qui commence avec espoir.

Nous vous souhaitons que 2014 vous apporte les petites et les grandes joies qui font le bonheur. Nous vous souhaitons en priorité une bonne santé. Nous y attachons d'autant plus d'importance cette année que notre camarade Christiane Puthod se remet doucement d'une très grave infection. Nous avons bien sûr une pensée pour elle et attendons son retour avec impatience.

Jean Jaurès, dont nous allons commémorer le centième anniversaire de l'assassinat a dit : « Le courage, c'est de comprendre sa propre vie, de la préciser, de l'approfondir, de l'établir et de la coordonner cependant à la vie générale. » Agent du service public nous savons que vous avez ce courage.

Et nous sommes très satisfaits que 2014 commence par la revalorisation des indemnités de fonction des agents de lycées. Notre opiniâtreté associée à vos multiples actions est enfin couronnée de succès. Dans un temps où on cherche de tous cotés à nous convaincre que nos salaires sont trop élevés, cette revalorisation des plus bas salaires de la région est un encouragement. Il faudrait bien en finir en 2014 avec le gel du point d'indice.

De même le budget régional 2014 échappe aux sirènes de l'austérité et de la baisse de la dépense publique. Il est quasiment égal à celui de 2013 alors que la tonalité de départ visait à le baisser de 5%. Alors que les rhonalpines et rhonalpains subissent durement la crise et l'austérité du gouvernement Hollande, nous nous sommes battus pour que la



région quant à elle soit au rendez-vous de celles et ceux qui en ont le plus besoin. Finalement au prix de vives discussions notre groupe Front de gauche est parvenu à ce que le budget des lycées augmente de 7%, celui de la formation de 17 millions €. Quant au service TER il est maintenu pour un coût supplémentaire de 15 millions €.

Certes il aurait pu être réduit sous le coup des contraintes budgétaires mais en même temps les améliorations attendues par les usagers sont retardées.

Comme vous sans doute nous commençons l'année avec de grandes inquiétudes. La crise du capitalisme financier mondialisé continue de faire ses ravages ; ravages dont nos concitoyens sont les premiers à payer les dégâts.



Notre inquiétude est d'autant plus vive que nous voyons le Président de la République se placer au service de la finance et du patronat en réduisant les droits sociaux, les budgets publics c'est-à-dire les services publics, pour alimenter encore les gains financiers qui vont à nouveau gonfler les bulles spéculatives.

Aussi cette phrase de Jean Jaurès me semble ici appropriée : « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, ... »

[Pour lire la suite, cliquez ici](#)

### JOURNÉE-COLLOQUE « SERVICE À LA POPULATION » 21 JANVIER 2014, ROVALTAIN

**FRANÇOIS JACQUART,**

La journée « Service à la population », présidée par François Jacquart, au titre de sa mission sur la question des Services Publics, s'est déroulée en deux temps : le matin, le Cabinet Argo&Siloé a présenté une restitution de l'étude qu'ils ont mené pour le compte du Conseil régional Rhône-Alpes, l'après-midi a été consacrée à deux tables-rondes.

Cette journée a rencontré un écho important et témoigne des fortes attentes qui s'expriment dans les territoires.

La restitution du matin, devant 90 acteurs publics, associations et opérateurs privés de services était placée sous le titre « Service à la population : quels enjeux et quelles responsabilités pour les acteurs publics et privés en Région Rhône-Alpes à l'horizon 2014 ».

L'échange avec la salle a permis de mettre en évidence la prégnance et l'urgence de repenser la problématique des services publics de proximité, de leur structuration sur les territoires et des difficultés de financement.

Plusieurs pistes de réflexion ont été avancées et ont



été reprises lors des deux tables rondes de l'après midi.

Le travail de la seconde partie de journée était axé autour des deux interrogations suivantes :

Comment réussir l'équation

qualité/proximité/modèle économique ?

Quelle articulation public/privé, quelle coopération entre acteurs ?

En partant de témoignages d'expérimentations concrètes et en court, il en est ressorti plusieurs axes de travail à prendre en considération, ainsi que plusieurs constats déjà largement partagés.

Le constat premier, sans grand étonnement, est que la réduction des budgets consacrés aux services publics de proximité fragilise des réseaux déjà largement dégradés.

Au-delà du manque de moyens, la question de leur répartition est pointée du doigt : ainsi l'Etat a tendance à doter les lignes d'investissement, en « one-shot » et laisse le financement du fonctionnement aux collectivités locales.

[Pour lire la suite, cliquez ici](#)

## Flash Actu Collectivités

### EMPRUNTS TOXIQUES : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL A RÉPONDU FAVORABLEMENT À LA DEMANDE DE DÉCLARER INCONSTITUTIONNELLE LA RÉTROACTIVITÉ INTRODUITE DANS LA LOI DE FINANCES

**CHRISTOPHE FAVERJON  
MAIRE D'UNIEUX**

A mon initiative et à celle de Christian Coigné, maire de Sassenage en Isère, et en dehors de toute appartenance politique, nous avons, avec des avocats régionaux et nationaux, bâti un argumentaire. En effet malgré la position des élus locaux, le Gouvernement, sous la pression des

banques et notamment de Dexia et de l'ASFIL, avait introduit dans le projet de loi de Finances une clause annulant les effets de l'absence de TEG (taux effectif global) dans les contrats de prêts toxiques. C'est l'absence de ce taux effectif global qui avait permis au Tribunal de Seine St Denis d'annuler un contrat avec Dexia.

Parce que nous n'avons pas accepté ce désarmement unilatéral des collectivités territoriales, nous avons fait en sorte que cette loi soit contestée au Conseil Constitutionnel. Des députés et sénateurs et tout bord ont repris nos propositions et arguments. C'est le cas dans la Loire de Cécile Cukierman sénatrice.

Cette décision du Conseil Constitutionnel est un appui et restera à continuer le combat contre les emprunts toxiques et leurs effets pour nos communes et populations.



### PETIT TOUR DE RATTRAPAGE EUROPÉEN ET FRANÇAIS SUR LES GAZ DE SCHISTE, LA RÉFORME DU CODE MINIER ET LE GMT

PAR *CORINNE MOREL-DARLEUX*,

Mercredi dernier j'intervenais au Parc des Expos de Valence dans une réunion publique organisée par la Région Rhône Alpes pour présenter les résultats d'une étude sur les outils juridiques à disposition des élus locaux qui veulent contrer l'extraction de gaz et huiles de schiste sur leur territoire. Le deuxième volet portait sur la future réforme du Code minier, qui doit être adoptée cette année. Vous pouvez écouter mon intervention (8 minutes) ici :

J'ai souhaité insister en premier lieu sur la spécificité du droit français, qui fait que le sous-sol appartient à l'État, c'est à dire à la collectivité... Nous. Ce qui permet d'éviter les situations de propriété privée à l'anglo-saxonne où les lobbies pétroliers peuvent aller démarcher un par un les habitants pour acheter un bout de leur jardin avec ce qu'il y a en dessous avant d'y mettre un puits comme on le voit bien dans le film Gasland de Josh Fox. Cette propriété collective devrait être réaffirmée dans le nouveau Code Minier. Elle l'est dans la dernière version du rapport Tuot, du nom du Conseiller d'Etat à qui a été confiée l'étude des pistes de réforme après l'éviction du trop remuant avocat de l'environnement Arnaud Gossement, remis le 10 décembre dernier au gouvernement Ayrault.

Parmi les orientations à retenir, il faut souligner le cadre : un schéma national prescriptif, décliné localement en schémas régionaux miniers avec une implication plus forte des collectivités. Le renforcement des évaluations environnementales pour la délivrance des titres, même si ça manque encore de contenu précis. Une information et une participation du public plus importante avec la création de groupement momentanés d'enquête.

Dans les points à surveiller, des titres miniers plus verrouillés, sécurisés juridiquement pour les entreprises pétrolières, avec moins de recours possibles. J'ai également alerté sur le rattachement du projet de réforme au Ministère du Redressement productif - donc de l'Industrie - et non à celui de l'Écologie. Au vu des dernières sorties de M. Montebourg sur le dossier des gaz de schiste, cet arbitrage est un signal inquiétant.

Autre motif d'inquiétude, le gouvernement envisagerait de faire passer cette réforme par ordonnance, c'est à dire sans débat devant le Parlement. Voilà qui est pour le moins contradictoire avec l'objectif affiché de plus grande transparence et de débat public !

Enfin, un point d'alerte et de désaccord total concerne la fiscalité. Au Royaume Uni, où Total vient de signer pour plusieurs permis, le gouvernement de M. Cameron a expérimenté un système de incitation à double ressort. Un, vers les multinationales qui ont vu la taxe sur les revenus générés passer de 62% à 30%. Deux, vers les élus locaux : la totalité des taxes professionnelles seront reversées aux collectivités locales - au mépris d'ailleurs de la législation européenne. Et malheureusement il semble que cela donne des idées en France aussi, puisque la réforme du Code Minier pourrait inclure la possibilité pour les pétroliers de négocier directement avec les collectivités, dans une fourchette prévue par l'Etat, le pourcentage de redevances qui leur seraient reversées. En période d'austérité et de coupes sombres dans les budgets des collectivités, on voit là quelle puissante arme financière on mettrait entre les mains des lobbies.

Les gaz et huiles de schiste sont exploités ou en passe de l'être au Royaume Uni, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, au Danemark, en République Tchèque... Et les recommandations faiblardes de la Commission européenne rendues publiques le 22 janvier dernier ne sont franchement pas de nature à entraver ce courant puissant. Face au lobbying acharné de la Pologne, du Royaume Uni et de la Roumanie notamment, la Commission européenne a clairement refusé d'encadrer l'exploitation.

Tout ceci, à l'heure où la même Commission européenne ouvre la voie aux tribunaux d'arbitrage et à la justice privée pour traiter des litiges commerciaux entre États et acteurs économiques, en pleine négociation d'un Traité de libre échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis, le Grand marché transatlantique (GMT)...

Un nouveau front de combat commun est en train de se construire entre les gaz de schiste, la réforme du code minier et le GMT. En ce qui me concerne, je m'en ferai la porte-voix.

... *Cécile CUKIERMAN*,

## FACE À LA RÉACTION SEXISTE !

Pour rappel : l'ABCD de l'égalité est un dispositif élaboré par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Droits des femmes en vue de lutter contre les stéréotypes filles-garçons à l'école. Il est expérimenté de la grande section de maternelle au CM2 depuis le mois de novembre 2013 dans 600 classes de 275 écoles de dix académies et a pour vocation de « faire prendre conscience aux enfants des limites qu'ils se fixent eux-mêmes, des phénomènes d'autocensure trop courants, leur donner confiance en eux, leur apprendre à grandir dans le respect des autres » et « transmettre dès le plus jeune âge une culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons ». Le contenu est disponible à l'adresse : [cndp.fr/ABCD-de-l-egalite](http://cndp.fr/ABCD-de-l-egalite)

Les opposants à ce dispositif montent en puissance ces jours-ci, prétextant à tort, et en toute mauvaise foi, en trompant les parents et en jouant sur des peurs irrationnelles, que le gouvernement voudrait nier les différences biologiques, en s'appuyant sur « la théorie du genre\* ». Ces personnes n'ont pas hésité à amplifier les rumeurs, à radicaliser les slogans des manifestations, à retirer et inciter à faire retirer les enfants des classes. Qui met la République en danger ?

Loin des amalgames et des peurs que certains ont suscitées, les modules ABCD de l'Égalité répondent à une situation : si les écoles et établissements scolaires ont depuis 1989 la responsabilité de favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, les inégalités de réussite scolaire et d'insertion sont pourtant encore fortes entre filles et garçons.

Il faut également savoir que ce dispositif a été mis au point par des chercheurs, des enseignants, des inspecteurs de l'éducation nationale et des acteurs du réseau des droits des femmes pour aider les enseignants et leurs élèves à prendre conscience de ces préjugés, étape indispensable pour un changement des pratiques et des mentalités. La formation des inégalités dès le plus jeune âge agit sur les représentations des élèves et les pratiques des acteurs de l'éducation. Cela conduit à la formation de phénomènes d'autocensure et a pour conséquence, à terme, de forger et d'ancrer des préjugés sur les compétences et les rôles sociaux des filles et des garçons, des femmes et des hommes.



Enseigner l'égalité filles-garçons dans les écoles, c'est contribuer à la réussite de toutes et de tous, et permettre notamment une plus grande mixité des métiers. C'est contribuer aussi au respect entre les filles et garçons pour prévenir les insultes et les violences. Et ces derniers jours ont bien montré que cela devient vraiment urgent...

Les manifestations d'hier ont encore fait la démonstration que les « extrêmes » droites et autres intégrismes religieux, tentent également de brouiller le débat autour du texte qui cherche à structurer les familles recomposées ainsi qu'à faciliter l'accès aux origines des personnes adoptées, nées sous X ou d'un don de gamète. Les participant-e-s à ces manifestations prétextent, là encore sans fondement, que ce serait un moyen de faire passer un projet de loi en vue d'autoriser la gestation pour autrui (GPA) ou la procréation médicalement assistée (PMA), alors que le Comité consultatif national d'éthique n'a même pas rendu d'avis à ce sujet.

« L'intérêt » supérieur de l'enfant est brandi par la plupart de ces manifestants, au nom de ce que les scientifiques nomment l'hétéronormalité, qui voudrait que, parce qu'un enfant naît d'un homme et d'une femme, il ne puisse bien grandir et s'épanouir qu'auprès de ce même homme et de cette même femme. « Modèle » qui n'existe pas et ne peut plus exister depuis longtemps, et pour garantir l'intérêt des enfants, il est donc temps de se pencher et de légiférer sur les nouvelles compositions des familles, qui ne sont pas appelées à devenir la nouvelle norme, mais qui pour autant doivent bénéficier de cadres précis et de droits égaux.

\* Cette théorie, qui n'existe pas, chercherait à gommer les différences sexuelles entre hommes et femmes.

## « L'INVERSION DE LA COURBE, UNE UTOPIE ? »

**CHRISTIANE PUTHOD,**

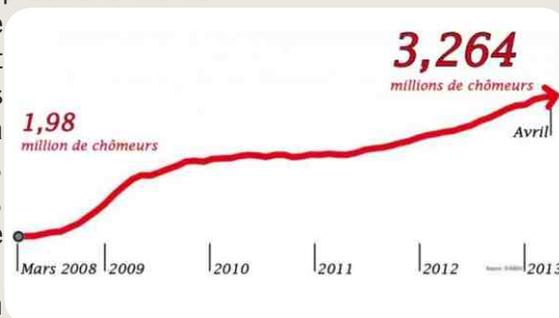
Sur les questions de l'emploi, il faut toujours être prudent et se garder d'être le savant détenteur d'une solution miracle. Sagesse que le président de la République n'a pas eue, et qui laisse un goût amer pour ces femmes et ces hommes, toujours plus nombreux à être privés d'emploi, à subir des emplois précaires, l'enchaînement de CDD très courts, inférieur à un mois, comme cela se fait de plus en plus fréquemment.

En Rhône-Alpes, la lutte des Kem One, des bijoux GL, trigano, SITL, Nexans se fait l'écho de ce contexte détestable.

Une réaction doit avoir lieu ! Notre collectivité soutien les salariés, mobilise les outils qu'elle maîtrise, le FRAU le FRERA, les CARED, interpelle au plus haut niveau ... Mais force est de constater qu'une impulsion nationale, de gauche, et non sociale libérale est la condition sine qua non pour que la situation s'améliore... enfin !

Le budget de la Région 2014 n'est pas un budget d'austérité. L'ensemble des dispositifs en faveur de

l'emploi et du dialogue social est maintenu. Nous continuerons donc, cette année encore, à faire rempart à une politique nationale qui se trompe de sens, et travaillerons, en soutenant les partenaires sociaux à sécuriser les parcours des



rhonalpines et rhonalpines.

## DEUX CENTES PERSONNES RENDENT HOMMAGE AUX VERRIERS VICTIMES DE MALADIES PROFESSIONNELLES NON RECONNUES

### LE 18 JANVIER À GIVORS

Extraits du discours prononcé par l'association: [...]

« Depuis onze ans que la verrerie est fermée, nous aurions pu poser ces plaques depuis longtemps. Mais nous avons mis du temps à comprendre ce qui faisait qu'à 65 ans la moitié des verriers sont décédés et qu'à 78 ans –



durée de vie moyenne des hommes en France – les trois quart des verriers ont disparu ! Nous voulons aujourd'hui leur rendre un hommage, mais un hommage combatif car notre action n'est pas terminée, hélas.

« Nous connaissons maintenant les causes, nous souhaitons que le patronat et la Sécurité sociale les reconnaissent aussi. Et que celle-ci assure, comme le prévoit son Code, le suivi médical post-expositions toxiques auquel nous pouvons prétendre. C'est tout l'enjeu de notre combat depuis bientôt cinq ans. »

Laurent GONON, docteur en gestion, coordonnateur de l'action pour la reconnaissance de l'origine professionnelle des maladies qui emporte les verriers rappelle les données de ce combat. « L'association a mis en évidence les causes de décès par atelier à la verrerie. Le risque cancérigène était généralisé dans l'entreprise. Sa présence vient d'être confirmée par l'étude de la CARSAT Rhône-Alpes dans quatre verreries employant actuellement 1.000 salariés.

« L'étude sommaire sur les causes des décès des verriers que nous avons produite en 2009 n'a jamais été démentie ; les autorités la considèrent non pertinente. Elle se trouve aujourd'hui validée. Y compris par des cancérologues reconnus, jusqu'au sein de l'INSERM, du CNRS et de Sciences-Po Paris chargée d'une étude européenne sur ces cancers.

« Autant dire que nous allons continuer. Nous avons demandé au ministère du travail le classement du site « amiante » pour permettre aux anciens verriers encore en activité de bénéficier de la législation de départ en retraite anticipée. Lors de notre rencontre à Paris avec deux collaborateurs directs du Ministre et de la Direction générale du travail, il nous a été confirmé que la signature était acquise ; on attend la publication au Journal Officiel. Nous avons aussi obtenu une intervention auprès de la Direction du Travail de Rhône-Alpes. [...]

Pour en savoir plus, cliquez ici

## JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE JEUDI 6 FÉVRIER

Action interprofessionnelle du 6 février | 148 manifestations et des actions partout dans les entreprises

Le 6 février 2014, la CGT appelle l'ensemble des salariés des entreprises du pays à agir pour exprimer leur contestation des choix gouvernementaux et patronaux, pour exiger une autre répartition des richesses créées par leur travail, au service de l'emploi, des salaires, de l'amélioration des conditions de vie et de travail et de la protection sociale.

A quelques jours de cette échéance, les éléments portés à la connaissance de la CGT révèlent un fort engagement des militants dans les services, les entreprises et les administrations.

A Paris, une manifestation se déroulera à 14h00 de la place de la République à la place de la Nation. En régions, on dénombre à ce jour 148 manifestations et/ou rassemblements. Manifestations souvent unitaires, et parfois, comme dans les Bouches-du-Rhône, élargies aux composantes du mouvement social dans une démarche initiée en 2013 autour de 14 dossiers industriels du département.

De nombreuses fédérations CGT appellent à agir massivement à partir des spécificités revendicatives des secteurs professionnels par la grève et par l'organisation d'initiatives dans les entreprises. La fédération de la Construction, du Bois et de l'Ameublement par exemple, organise une journée d'action le 4 février 2014 avec grève et manifestation nationale à Paris, devant le siège de la Fédération française du bâtiment, pour la reconnaissance de la pénibilité dans les professions,

pour un départ anticipé à la retraite à 55 ans. Dans un tract du 21 janvier 2014, elle indique que "cette action spécifique constitue un tremplin à la journée nationale d'action du 6 février 2014", à laquelle elle appelle à se joindre.

Des préavis de grève sont déposés dans les Industries électrique et gazière, dans la Santé et l'Action sociale, dans les Services publics et dans la Fonction publique.

Dans les territoires et dans les professions, des appels à la grève sont concrétisés notamment dans le cadre des Négociations annuelles obligatoires (NAO) ou autour de la sauvegarde et du développement de l'emploi. C'est le cas, par exemple, dans les départements de l'Ariège, des Bouches-du-Rhône, de la Charente Maritime, de la Côte d'Or, de l'Isère et Rhône. Dans les activités de la Poste et des Télécommunications, des préavis locaux viennent confirmer cette mobilisation revendicative liant vécu sur les lieux de travail et enjeux nationaux.

Dans le Commerce et les Services, la CGT Amazon appelle les salariés à se mobiliser pour une autre politique sociale dans l'entreprise, notamment pour les salaires, l'emploi et la protection sociale solidaire.

Des appels à la grève sont décidés chez Carrefour, dans la prévention sécurité, chez Metro, dans le groupe Casino.



Pour voir la carte des manifestations, [cliquez ici](#)

### A venir...

#### Sessions des Commissions

13 & 14 février

#### Assemblée Plénière

Jeudi 20 février

Ordre du jour prévisionnel

- Parcours Qualifiants et Certification Professionnelle (PQCP) et Projet Formation Emploi (PFE)
- Rhône-Alpes Numérique
- Evolution des modalités d'intervention en faveur du

- management de l'environnement (Innov'R)
- Approbation de la modification des statuts de l'EPTB Saône Doubs
- Adhésion à l'Association d'études sur la commande ferroviaire groupée
- Mise en oeuvre du FEADER

pour l'année transitoire 2014

- Avis sur le Schéma de Massif JURA
- Modification de la composition de la CCSPS dédiée aux transports